

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2805

8 octobre 2014

SOMMAIRE

Adrifin Luxembourg S.A.	134603	Coca-Cola Enterprises Finance ST 1 Com- mandite S.C.A.	134606
Alcentra S.à r.l.	134611	Comarlux S.A.	134603
AnyReporting S.A.	134597	CORPUS SIREO Investment Residential No. 23 S.à r.l.	134602
Auris (Luxembourg) S.A.	134640	Co-Ventures S.A.	134625
BRE/Europe 6-A NQ S.à r.l.	134594	Credit Suisse K-H-R Investments (Luxem- bourg) Sàrl	134594
BRE/Sakura I S.à r.l.	134594	DWM Securitizations S.A.	134601
BRE/Vitalia S.à r.l.	134595	Euro Foire S.à r.l.	134604
CACEIS Bank Luxembourg	134605	Fernandes, Sàrl	134605
Campanella S.à r.l.	134596	FIFLX S.à r.l.	134605
Campanella S.à r.l.	134596	Hérisson Holding S.A., SPF	134597
CapB Fund I S.à r.l.	134613	Hérisson Investment S.A.	134598
Capital Inn Holding S.à r.l.	134606	H&F Luxembourg 1 S.à r.l.	134599
Capstone Capital S.à r.l.	134594	High Tide CDO I S.A.	134599
Capstone Mining Corp. Luxembourg Branch	134604	Hofrom S.à r.l.	134599
Carrosserie-Auto-Peinture MÜHLEN & FILS	134601	Holding Markarin B.V., S.à r.l.	134605
Castor Invest S.A.	134595	I.C. Group S.A.	134599
C'Avi Promotions S.à r.l.	134595	IVG Luxembourg S.à r.l.	134600
CCHL Connect Managed Services S.à r.l.	134606	I-Wo 3 S.à r.l.	134597
CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l.	134618	I-Wo 4 S.à r.l.	134598
Centaur International Holdings S.A.	134600	IW Wohnen S.à r.l.	134598
Centuria Real Estate Asset Management International S.A.	134594	LRP 1 S.à r.l.	134626
CEP III IHP S.à r.l.	134596	Ortho-Clinical Diagnostics Holdings Lu- xembourg S.à r.l.	134604
CFC Finance	134596	Property Project Investment S.A.	134607
Chelsea Wharf Holdings S.à r.l.	134602	RedTree Capital Management S.à r.l.	134619
Cho'délices Sàrl	134602	Shco 88 S.à r.l.	134614
Cho'délices Sàrl	134606	Standard General OC Luxembourg Sàrl	134600
CI Cerveza S.à r.l.	134603	T-I Holdings S.à r.l.	134601
CIH International S.à r.l.	134603	Worldwide Real Estate Sàrl	134602
Clausen 2 S.à r.l.	134608	Xiam S.A.	134640
CLdN Fin S.A.	134595		
CLdN Immo S.A.	134595		

BRE/Europe 6-A NQ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 164.016.

Les comptes annuels de la société BRE/Europe 6-A NQ S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124042/10.

(140138097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

BRE/Sakura I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.429.

Les comptes annuels de la société BRE/Sakura I S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124043/10.

(140138013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Capstone Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Capstone Capital S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124066/11.

(140137343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Centuria Real Estate Asset Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 96.465.

Dépôt rectificatif du Dépôt initial L140121777 au 15/07/2014

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124082/11.

(140137227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.925.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/07/2014.

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l.

Jacob Mudde / Jorge Pérez Lozano

Référence de publication: 2014124107/12.

(140138466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

BRE/Vitalia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 116.480.

Les comptes annuels de la société BRE/Vitalia S.à r.l. au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124044/10.

(140137994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

C'Avi Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4818 Rodange, 6, avenue Dr Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 159.581.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124053/10.

(140137762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

CLdN Fin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 161.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / J. Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014124156/11.

(140138118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

CLdN Immo S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 58.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / J. Adriaens

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014124157/11.

(140138119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Castor Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 188.558.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 27 juin 2014

Monsieur Etienne GILLET est désigné en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014124125/12.

(140137790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Campanella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5951 Itzig, 6, rue des Arbustes.

R.C.S. Luxembourg B 153.445.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124060/10.

(140137719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**Campanella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5951 Itzig, 6, rue des Arbustes.

R.C.S. Luxembourg B 153.445.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124061/10.

(140137720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**CEP III IHP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.312.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

CEP III IHP S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014124136/12.

(140137601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**CFC Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 115.321.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 juin 2014, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Frédéric Meessen, avec adresse au 6, Rue de l'Argentine, 1310 La Hulpe, Belgique

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 163, rue de Keim, L-8030 Strassen pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

3. Nomination de Mazars Luxembourg, avec siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, au mandat de réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124141/22.

(140138656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

AnyReporting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 164.645.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juillet 2014, que Monsieur Marc Goederich, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 3, op der Poukewiss L-7795 Roost, est nommé nouvel administrateur et administrateur-délégué en remplaçant Monsieur Sven Breckler, démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2017. Monsieur Wei Zhang, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 1-3 Millewee L-7257 Helmsange, est nommé nouvel administrateur en remplaçant Monsieur Nico Rollinger, démissionnaire jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014125268/15.

(140143081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

I-Wo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.236.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 juin 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 30 juin 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark GORHOLT, Madame Tessy LANG et Monsieur Frank PLETSCHE, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez également noter que le siège social de l'associée unique I-Wohnen S.à r.l. a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour I-Wo 3 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124814/18.

(140141776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Hérisson Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 181.558.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIDER sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014124783/19.

(140141421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

IW Wohnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.801.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 juin 2014

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 30 juin 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Madame Urszula PRZYBYSLAWSKA, gérante A et de Monsieur Mark GORHOLT, Madame Tessy LANG et Monsieur Frank PLETSCHE, gérants C, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour IW Wohnen S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124845/17.

(140141540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

I-Wo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 174.239.

—
Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 juin 2014

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, avec effet au 30 juin 2014.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Mark GORHOLT, Madame Tessy LANG et Monsieur Frank PLETSCHE, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1^{er} mars 2014.

Veillez également noter que le siège social de l'associée unique I-Wohnen S.à r.l. a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour I-Wo 4 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014124815/18.

(140141784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Hérisson Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 181.557.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIDER sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l., société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. (Rob) KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014124784/19.

(140141435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

H&F Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 134.103.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124782/9.

(140141791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

High Tide CDO I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.938.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014124795/10.

(140141802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Hofrom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 104.223.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014124799/14.

(140142158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

I.C. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5555 Remich, 6, place du Marché.

R.C.S. Luxembourg B 90.896.

EXTRAIT

1. Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue le 17 juin 2014 que sont renouvelés pour une période de six ans qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020:

a) les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles UTZSCHNEIDER, demeurant à F-57070 Villers l'Orme - Vany, 15, rue des Marronniers

- Monsieur Jean-Luc FLORSCH, demeurant à F-57200 Blies-Guersviller, 10, rue Principale

- Madame Manolita LAFUENTE, demeurant à F-57200 Blies-Guersviller, 10, rue Principale

b) le mandat de commissaire aux comptes de Madame Sonja HERMES, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix.

2. Lors de sa réunion du 7 juillet 2014, le conseil d'administration a pris la décision de reconduire jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2020 Monsieur Gilles UTZSCHNEIDER, précité, dans ses fonctions de président du conseil d'administration et d'administrateur-délégué et Monsieur Jean-Luc FLORSCH, précité, dans ses fonctions d'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014124807/21.

(140142079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Centaur International Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 39.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014124135/13.

(140138128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Standard General OC Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 149.285.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations en date du 06/11/2009

Extrait rectificatif du dépôt n° L140043439

Le Conseil de Gérance de la société a décidé lors de sa réunion du 27 février 2014 de nommer comme nouveau gérant B Madame Roza Dimitrova, née le 25 février 1975, à Plovdiv (Bulgarie), résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, avec effet au 28 février 2014 et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Cette nomination a été confirmée par l'assemblée générale annuelle de la société qui s'est tenue en date du 28 février 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STANDARD GENERAL OC LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2014125952/17.

(140142795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

IVG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 150.381.

Auszug aus der schriftlichen Beschlussfassung des alleinigen Gesellschafters der Gesellschaft vom 04. August 2014

Am 04.08.2014 hat der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft folgenden Beschluss gefasst:

- Ernennung von Herrn Steffen Ricken, geboren am 16.07.1970 in Leipzig, Deutschland, mit beruflicher Adresse in: The Squire 18, Am Flughafen, 60549 Frankfurt am Main, Deutschland, als Geschäftsführer der Gesellschaft mit sofortiger Wirkung und dies für eine unbestimmte Zeit.

Infolge des vorliegenden Beschlusses wird sich der Geschäftsführerrat der Gesellschaft fortan wie folgt zusammensetzen:

- Herr Steffen Ricken;
- Herr Dr. Matthias Eder;
- Frau Irmgard Linker;
- Herr Mag. Andreas Rosenberger; und
- Herr Cyril Arnos Schelling.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 05.08.2014.

IVG Luxembourg S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2014124844/24.

(140142231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Carrosserie-Auto-Peinture MÜHLEN & FILS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 12.616.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2014124073/13.

(140138211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.**T-I Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 773.850,00.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.007.

EXTRAIT

En date du 31 juillet 2014, T-IS Holdings, L.P. a transféré la totalité de ses parts sociales détenues dans la Société à Metals Cayman Holdco Limited, une exempted company with limited liability constituée sous les lois des îles Caïmans ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, et immatriculée auprès du Cayman Islands General Registry sous le numéro 00285173.

Suite à cette cession, Metals Cayman Holdco Limited détient toutes les 30.954 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Référence de publication: 2014125236/16.

(140141888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

DWM Securitizations S.A., Société Anonyme de Titrisation.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 116.608.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 5 août 2014

L'Assemblée Générale a décidé de reconduire les mandats des administrateurs suivants:

- Madame Judith L. Kirst-Kolkman avec adresse professionnelle au 750, Washington Road, 5th Floor, Stamford CT 06901 USA;

- Monsieur Peter H. Johnson, avec adresse professionnelle au 750, Washington Road, 5th Floor, Stamford CT 06901 USA;

- Madame Kathy Marchione, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en sa qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration,

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2014.

L'Assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat:

- Monsieur Smain Bouchareb, né le 19 août 1978 à Mulhouse (France), avec adresse professionnelle au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité d'administrateur.

Le mandat de M. Bouchareb viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2014.

Référence de publication: 2014125484/25.

(140142915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Chelsea Wharf Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 581.574,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 170.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014124084/9.

(140137449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Cho'délices SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4598 Differdange, 1, rue Kelvert.
R.C.S. Luxembourg B 151.117.

Les Comptes Annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014124091/9.

(140138398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Worldwide Real Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 118.427.

Par la présente lettre, nous dénonçons le siège social de votre société 31 rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 juillet 2014.

H&P Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Représentée Geert Dirx

Son gérant unique

Référence de publication: 2014125208/12.

(140141262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

CORPUS SIREO Investment Residential No. 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 131.935.

AUSZUG

Es geht aus den schriftlichen Gesellschafterbeschlüssen der Gesellschaft vom 31. Juli 2014 Folgendes hervor:

- Herr Bernhard Rieksmeier und Herr Frank Hennig wurden als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen;
- Herr Clemens Schäfer, geboren am 23. August 1972 in Hamburg (Deutschland), wohnhaft in Robert-Stolz-Str. 116, D-65812 Bad Soden am Taunus, Deutschland, und Herr Stefan Hohgraefe, geboren am 12. August 1965 in Bad Gandersheim (Deutschland), wohnhaft in August-Bebel-Str. 20, D-63303 Dreieich, Deutschland, wurden als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbegrenzte Zeit ernannt; und
- der Gesellschaftssitz wurde von 4A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxemburg auf 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxemburg verlegt.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft setzt sich jetzt wie folgt zusammen:

- Herr Clemens Schäfer; und
- Herr Stefan Hohgraefe.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 1. August 2014.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2014125232/24.

(140141937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Adrifin Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 136.535.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2014124505/11.

(140142024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Comarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 157.340.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Comarlux S.A.
Signature
Le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2014124174/13.

(140138054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

CI Cerveza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.050,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 176.833.

Par résolutions signées en date du 10 juillet 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Nicolas Susgin, avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de William F. Hackett, avec adresse professionnelle au One South Dearborn Street, Chicago, 60 603 Illinois, Etats-Unis au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124153/15.

(140138553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

CIH International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 176.850.

Par résolutions signées en date du 10 juillet 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Nicolas Susgin, avec adresse professionnelle au 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, au mandat de gérant de catégorie A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Paul Hetterich, avec adresse professionnelle au 207, High Point Drive, Bldg. 100, Victor, 14564 New York, Etats-Unis au mandat de gérant de catégorie B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124154/15.

(140138706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Capstone Mining Corp. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 de Capstone Mining Corp. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124068/10.

(140138228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Euro Foire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 307, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 102.050.

Suite à différentes cessions de parts sociales en date du 31 juillet 2014, la société CAPDEX S.à r.l., ayant son siège social à L-1723 Luxembourg, 33, avenue Monterey, détient la totalité des 100 parts sociales de la société EURO FOIRE Sàrl.

L'adresse du gérant, Monsieur Philippe DEBELSUNCE, est sise à L-1221 Luxembourg, 307, rue de Beggen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2014.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014124711/14.

(140141980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Ortho-Clinical Diagnostics Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.679.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 juillet 2014

En date du 29 juillet 2014, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Robert SCHMIDT de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 29 juillet 2014;

- d'accepter la démission de Monsieur Ram JAGANNATH de son mandat de gérant de classe A de la Société avec effet au 29 juillet 2014;

- de nommer Monsieur Martin MADAUS, né le 4 septembre 1959 à Hambourg, Allemagne, résidant à l'adresse suivante: 16, Old Sudbury Rd., Lincoln, MA 01773, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 29 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Michael SCHLESINGER, né le 8 décembre 1958 à Great Neck, New York, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 1001, U.S. Highway 202, Raritan, 08869 New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet au 29 juillet 2014 et ce pour une durée indéterminée;

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Martin MADAUS, gérant de classe A
- Michael SCHLESINGER, gérant de classe A
- Philippe LECLERCQ, gérant de classe B
- Laurent RICCI, gérant de classe B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2014.

Ortho-Clinical Diagnostics Holdings Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014123023/30.

(140140923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2014.

Fernandes, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3650 Kayl, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 17.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124720/9.

(140142160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

FIFLX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124723/9.

(140141684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

Holding Markarin B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 155.241.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance tenue en date du 19 mai 2014.

Il résulte de la réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 19 mai 2014 que:

- Le siège social de la société est transféré du 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- Les gérants M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.
- Le gérant LuxGlobal Management S.à r.l, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Hendrik H.J. KEMMERLING domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, 1^{er} étage L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014124792/19.

(140141495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2014.

CACEIS Bank Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.985.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 1^{er} juillet 2014

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Mr. Jean-Pierre Valentini, demeurant professionnellement au 5, Allée Scheffer à L - 2520 Luxembourg, de son mandat de Directeur agréé de CACEIS Bank Luxembourg, avec effet au 21 mai 2014.

Le Conseil d'Administration décide de nommer Mr. Benoit Riaud, demeurant professionnellement au 5 Allée Scheffer à L- 2520 Luxembourg, à la fonction de Directeur autorisé, en remplacement de Mr. Jean-Pierre Valentini, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Jean-Pierre Michalowski

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014126999/17.

(140143664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Cho'délices SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4598 Differdange, 1, rue Kelvert.

R.C.S. Luxembourg B 151.117.

Les Comptes Annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124092/9.

(140138400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Coca-Cola Enterprises Finance ST 1 Commandite S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 73.349.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124099/9.

(140137332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Capital Inn Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 162.658.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2014.

Pramerica Luxembourg Corporate Directorship S.à r.l.

Signature

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014124065/13.

(140138526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

CCHL Connect Managed Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 167.679.

L'an deux mille quatorze, le premier août,

L'actionnaire unique décide en date du 27 juin 2014 la nomination aux fonctions de gérant avec effet immédiat de:

- Monsieur Timothy Alexander TUPMAN, gérant, né le 02 février 1966 à Bishop Stortford (Grand-Bretagne), résident à CM20 2RG Essex, Harlow, Gilston, Gilston Park 9, Cherrywood House (Grand-Bretagne);

Le gérant ainsi nommé est pour une durée indéterminée.

L'actionnaire unique décide en date du 27 juin 2014 la révocation, avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur de Monsieur Andrew Robert THOMAS, gérant, né le 31 juillet 1952 à Thundersley (Grand-Bretagne), résident à AL6 0ET Welwyn, Hertfordshire, Harmer Green Lane 108 (Grand-Bretagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 1^{er} août 2014.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50 Esplanade

L-9227 Diekirch

Signature

Référence de publication: 2014127009/23.

(140144261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

Property Project Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 175.174.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme dénommée «PROPERTY PROJECT INVESTMENT S.A.», ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 175.174.

Ladite société a été constituée originairement suivant acte du notaire instrumentaire, en date du 7 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 777 du 2 avril 2013.

Le capital social souscrit actuel de la société s'élève à trente et un mille euros (31.000.- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.

L'assemblée désigne comme président Monsieur Mickaël LEDUC, employé privé, demeurant professionnellement au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

I. L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par les membres du bureau et le notaire. Ladite liste ensemble avec la procuration de l'actionnaire unique représenté, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

II. Qu'il résulte de la liste de présence précitée que toutes les cent (100) actions représentatives du capital social de la société, sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les différents points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit sans connotation préalable.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation de capital à concurrence de un million cinq cent quatre-vingt mille soixante-dix euros (1.580.070.- EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à un million six cent onze mille soixante-dix euros (1.611.070.- EUR), par l'émission de cinq mille quatre-vingt-dix-sept (5.097) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'actionnaire unique «VES CONSULTANCY LIMITED» par apport en numéraire.

2. Modification subséquente de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la société.

3. Divers.

Ensuite l'assemblée après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et après avoir délibéré a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de un million cinq cent quatre-vingt mille et soixante-dix euros (1.580.070.-EUR), en vue de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à un million et six cent onze mille soixante-dix euros (1.611.070.- EUR), par l'émission de cinq mille quatre-vingt-dix-sept (5.097) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune,

à souscrire au pair et à libérer intégralement par l'actionnaire unique «VES CONSULTANCY LIMITED» par apport en numéraire.

Souscription - Libération

Et à l'instant, les cinq mille quatre-vingt-dix-sept (5.097) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune ont été souscrites par l'actionnaire unique «VES CONSULTANCY LIMITED», ici valablement représentée par Monsieur Mickaël LEDUC, prénommé, en vertu d'une procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire, laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être soumis avec elle aux formalités de l'enregistrement,

et entièrement libérée en numéraire, de sorte que le montant de un million cinq cent quatre-vingt mille et soixante-dix euros (1.580.070.-EUR), se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, à la suite des résolutions qui précèdent, de modifier l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts de la société, afin de lui donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 3. (alinéa 1^{er}).** Le capital social souscrit est fixé à un million six cent onze mille et soixante-dix euros (1.611.070.- EUR) divisé en cinq mille cent quatre-vingt-dix-sept (5.197) actions ayant une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR) chacune.»

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration - Évaluation des frais

Le notaire déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge, suite au présent acte, est estimé approximativement à deux mille huit cents euros (2.800.- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, aux lieu et date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, l'autre actionnaire ayant signé également.

Signé: M. Leduc, M. Krecké, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 août 2014. LAC/2014/36634. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2014.

Référence de publication: 2014128143/81.

(140144457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.436.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux juillet,

par-devant nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

SISTER LINE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 96, rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141053 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par son administrateur unique Monsieur Jean-Marie KONTZ, dirigeant de société, demeurant professionnellement à la même adresse,

L'Associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Clausen 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille quatre cents euros (EUR 12,400.-), dont le siège social est au 4-6, rue Jean Jaurès L-3490 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2376 du 29 septembre 2008 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141436 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange, d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de certificats de placement immobilier, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription de parts sociales.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et une petite restauration. Elle peut également effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de cette partie de son objet social.»

2. Modification de l'article 2 des statuts de la Société, afin de refléter le changement de l'objet social de la Société.

3. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent quarante-deux mille six cents euros (EUR 142.600,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) à un montant de cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,00).

4. Émission de neuf cent vingt (920) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,00) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

5. Acceptation de la souscription des ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-six euros et soixante centimes (EUR 1.290.586,60) par Monsieur Jean-Marie KONTZ, à libérer intégralement par des apports en nature.

6. Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital de la Société.

7. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique a décidé de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange, d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de certificats de placement immobilier, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription de parts sociales.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et une petite restauration. Elle peut également effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de cette partie de son objet social.»

Deuxième résolution

L'Associé unique a décidé de modifier l'article 2 de la Société pour refléter la résolution ci-dessus concernant la modification de l'objet social de la Société. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société a pour objet l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange, d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de certificats de placement immobilier, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription de parts sociales.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et une petite restauration. Elle peut également effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de cette partie de son objet social.»

Troisième résolution

L'Associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de cent quarante-deux mille six cents euros (EUR 142.600,00) pour le porter de son montant actuel de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,00) à un montant de cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,00).

Quatrième résolution

L'Associé unique a décidé d'émettre neuf cent vingt (920) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,00) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

L'associée unique, ayant renoncé à son droit préférentiel de souscription, admet à la souscription des neuf cent vingt (920) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,00) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, Monsieur Jean-Marie KONTZ (NIN 1958 1017 21124), né le 17 octobre 1958 à Dudelange, demeurant à L-3448 Dudelange, 37, Rue Dicks, (le «Souscripteur»), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-six euros et soixante centimes (EUR 1.290.586,60) qui libère intégralement ces parts sociales souscrites avec la prime d'émission par des apports en nature consistant en deux parcelles de terrain désignées ci-après que le Souscripteur détient en tant que biens propres et qui ne font pas partie de la communauté légale de biens existant entre les époux Jean Marie KONTZ - Nancy MEISCH (les «Apports»):

(1) Commune de Dudelange, section C de Dudelange, numéro cadastral 1382/9923, lieu-dit «Rue Mme Mayrisch de St Hubert», terrain à bâtir, contenant 14 ares 45 centiares; et

(2) Commune de Dudelange, section C de Dudelange, numéro cadastral 1382/9921, lieu-dit «Rue Mme Mayrisch de St Hubert», terrain à bâtir, contenant 14 ares 20 centiares.

Origine de la propriété des Apports

Les Apports appartiennent à titre de biens propres au Souscripteur pour lui avoir été attribués en échange de propres lui ayant appartenu avant remembrement tel que spécifié au titre de propriété dudit acte de remembrement reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, et Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 mars 2014, transcrit au deuxième bureau des hypothèques à Luxembourg, le 22 mai 2014, volume 2031, numéro 18.

Evaluation des Apports

Les Apports représentent un montant total d'un million quatre cent trente-trois mille cent quatre-vingt-six euros et soixante centimes (EUR 1.433.186,60).

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par le gérant unique de la Société dans lequel les Apports sont décrits et évalués (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation, tel que décrite ci-dessus, le soussigné n'a pas d'observations quant à la valeur totale des Apports qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des neuf cent vingt (920) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,00) chacune (total EUR 142.600,00), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total d'un million deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cent quatre-vingt-six euros et soixante centimes (EUR 1.290.586,60)».

Le Rapport restera annexé au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Conditions des Apports

L'entrée en jouissance est fixée à ce jour, date à laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la Société.

Les Apports sont apportés dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement avec toutes les appartenances et dépendances, ainsi qu'avec toutes les servitudes actives et passives, occultes ou apparentes, continues ou discontinues pouvant y être attachées.

Il n'est donné aucune garantie pour les contenances exactes des immeubles ni pour les autres indications cadastrales, la différence excédât-elle un vingtième de celle indiquée au cadastre, dont le plus ou le moins tournera au profit ou à la perte de la Société.

Il est certifié que les Apports qui font l'objet des présentes sont libre de toutes dettes et charges hypothécaires.

A partir de ce jour toutes les impositions et contributions généralement quelconques concernant les Apports sont à charge de la Société.

Il est renoncé pour autant que de besoin à toutes inscriptions d'office et le conservateur des hypothèques est expressément dispensé de prendre inscription d'office lors de la transcription du présent acte pour quelque cause que ce soit.

Les Apports comprennent également tous les éléments incorporels tels que contrats de location, ainsi que tous les droits quelconques, créances, bénéfices et avantages découlant ou pouvant découler de toutes conventions conclues avec des tiers et de tous litiges.

La Société est tenue de respecter les baux soit verbaux soit écrits pouvant exister et sera par contre subrogée dans tous les droits des souscripteurs contre les locataires.

Déclaration

Comme les Apports sont des biens propres à Monsieur Jean-Marie KONTZ, les parts sociales nouvelles émises en contrepartie des apports, et qui sont souscrites par le sieur Jean-Marie KONTZ, seront à considérer comme des biens propres appartenant à celui-ci, conformément à l'article 1407 du code civil.

Cinquième résolution

L'Associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les neuf cent vingt (920) parts sociales nouvelles au profit du sieur KONTZ conformément à la souscription mentionnée ci-dessus, tout en acceptant celui-ci comme nouvel associé.

Sixième résolution

L'Associé et Monsieur Jean-Marie KONTZ, préqualifié, en sa qualité de nouvel associé de la Société, ont décidé, unanimement, de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus concernant l'augmentation de capital de la Société. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à cent cinquante-cinq mille euros (EUR 155.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent cinquante-cinq euros (EUR 155,-) chacune, et étant intégralement libérées.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille sept cent euros (EUR 2.700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KONTZ, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23/07/2014. Relation: EAC/2014/10223. Reçu huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf euros douze cents 8.599,12 €.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124097/167.

(140137681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Alcentra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 147.085.

In the year two thousand and fourteen, on the first day of August,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Alcentra Limited, a limited company governed by the laws of England and Wales, with registered office at 10, Gresham Street, GB - EC2V 7JD London, United Kingdom and registered with the Companies Registry of England and Wales under number 2958399 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Elodie Michaud, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on July 31, 2014,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Alcentra S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, of 30 June 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1487 of 31 July 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 147.085 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended on 31 October 2013 following a notarial deed, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3228 of 18 December 2013.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

134612

Agenda

1 To transfer its registered office from Senningerberg, municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg to Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2 To amend paragraph 2.1 of article 2 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the transfer of the registered office.

3 To determine the new address of the registered office.

4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from Senningerberg, municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg to Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg with effect as of 1 August 2014.

Second resolution

The Shareholder resolved to amend paragraph 2.1 of article 2 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said paragraph will, with effect from 1 August 2014, read as follows:

“ Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the “Board”). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.”

Third resolution

The Shareholder resolved to fix the new registered office at 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg with effect from 1 August 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois d'août,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Alcentra Limited, une limited company régie par les lois de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 10, Gresham Street, GB - EC2V 7JD Londres, Royaume-Uni et immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du pays de Galles sous le numéro 2958399 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Elodie Michaud, demeurant à Luxembourg,
aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Alcentra S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1487 du 31 juillet 2009 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.085 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés en vertu d'un acte notarié datant du 31 octobre 2013, ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3228, du 18 décembre 2013.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Transfert du siège social de la Société de Senningerberg, municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2 Modification de l'alinéa 2.1 de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter le transfert du siège social.

3 Déterminer la nouvelle adresse du siège social.

4 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de transférer le siège social de Senningerberg, municipalité de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2014.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa 2.1 de l'article 2 des statuts de la Société afin de refléter la précédente résolution. Ledit alinéa sera, avec effet au 1^{er} août 2014, rédigé comme suit:

« Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (dans ces statuts, «conseil de gérance» désigne également le gérant si la Société est gérée par un seul gérant). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (dans ces Statuts, «assemblée générale des associés» désigne également l'associé unique lorsque la Société n'a qu'un seul associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.»

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'établir le nouveau siège social au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 1^{er} août 2014.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: E. Michaud, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 août 2014. REM/2014/1716. Reçu soixante-quinze euro 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014125261/115.

(140142725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

CapB Fund I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.200.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 154.884.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014124071/9.

(140138580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

Shco 88 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 189.294.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the thirteenth day of July.

Before Maitre Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Intertrust (Luxembourg) S.à. r.l., a societe a responsabilite limitee incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugene Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Mr. Max MAYER, employee, professionally residing in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on July 29, 2014

The said proxy will remain attached to the present deed, after being signed by the appearing and the officiating notary.

The appearer announced the formation of a company with limited liability ("societe a responsabilite limitee"), governed by the relevant law and the present articles.

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The private limited liability company will assume the name of "SHCO 88 S.à. r.l. ".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12.500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12.500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions.

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare an interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. This interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles. The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of company act law (Companies Act of 18.9.33) are satisfied.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and fourteen.

Subscription and payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder Intertrust (Luxembourg) S. a r.l. prenamed.

The shares thus subscribed have been paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges this.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1,200.-.

Decisions of the sole shareholder

The shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as sole manager of the company for an undetermined period:

Intertrust Management (Luxembourg) S.à. r.l., having its registered office at, 6, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.336.

2) The registered office is established at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugene Ruppert.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Intertrust (Luxembourg) S. à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.123,

ici représentée par Monsieur Max MAYER, salariée, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg en date du 29 juillet 2014.

La prédite procuration restera annexée aux présentes, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de «SHCO 88 S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille quatorze.

Souscription et libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., prédé-signée.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros), ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200.-.

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérante unique pour une durée indéterminée:

Intertrust Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336.

2) Le siège social de la société est fixé à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 05 août 2014. Relation GRE/2014/3133. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014127454/250.

(140143893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2014.

CD&R Millennium Holdco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.796.

—
EXTRAIT

Il convient de prendre note que l'associé de la Société a changé sa dénomination CDR Frontier (Cayman) Partners L.P. en CD&R Millennium (Cayman) Partners, L.P..

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2014.

Référence de publication: 2014124130/13.

(140137193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

RedTree Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 189.368.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of July.

Before Us, Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

RedTree Capital Ltd, a limited company, established and existing under the laws of United Kingdom, having its registered office at 45 Pont Street, London, SW1X 0BD, United Kingdom, registered with the Companies House of England and Wales under number 08586425,

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given on July 27, 2014.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of RedTree Capital Management S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control, development and disposal of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may carry out (a) all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in (i) enterprises (in whatever form) which may, pursuant to their constitutional documents, acquire and hold only real property and other assets necessary for the management of such real property (the Real Estate Companies) and (ii) real estate holding companies which are hereby defined as entities the purpose of which, according to their constitutional documents, is to indirectly acquire and hold real property and other assets necessary for the management of such real property through acquiring and holding interests in other entities the purpose of which is restricted in the same manner as described in (i) and (ii) above (the Real Estate Holding Companies), as well as (b) the administration, the management, the control, the development and the disposal of such participating interests in Real Estate Companies and Real Estate Holding Companies.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development, control and disposal of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred shares (12,500) with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least two (2) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager (s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twentyfour (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
RedTree Capital Ltd, prenamed	12,500	EUR 12,500.-
Total	12,500	EUR 12,500.-

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:

- *Category A managers:*

* Mr. Eric Sasson, founding partner, born on January 3, 1964 in Asnières-sur-Seine, France, with professional address at 112, avenue Kléber, F-75116 Paris, France; and

* Mr. Robert Hodges, director, born on November 17, 1967 in Aldershot, United Kingdom, with professional address at 45 Pont Street, London, SW1X 0BD, England.

- *Category B manager:*

* Mr. Keith David McShea, director, born on February 18, 1972, in London, United Kingdom, with professional address at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Nous, Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

RedTree Capital Ltd, une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 45 Pont Street, Londres, SW1X 0BD, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 08586425,

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée le vingt-sept juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de RedTree Capital Management S.à r.l., qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut réaliser (a) toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans (i) des entreprises (sous quelque forme que ce soit) qui peuvent, conformément à leurs documents constitutifs, acquérir et détenir exclusivement des biens immobiliers et d'autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers (les Sociétés Immobilières) et (ii) des sociétés de détention de portefeuille immobilier qui sont définies ici comme des entités dont l'objet social, conformément à leurs documents constitutifs, est l'acquisition et la détention indirecte des biens immobiliers et autres actifs nécessaires à la gestion de tels biens immobiliers, par le biais de l'acquisition et la prise de participations dans d'autres entités dont l'objet social est limité de la même façon comme décrit aux points (i) et (ii) ci-dessus (les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier), ainsi que (b) l'administration, la gestion, le contrôle, le développement et la cession des participations dans les Sociétés Immobilières et les Sociétés de Détention de Portefeuille Immobilier.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement, au contrôle et à la cession de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance), composé d'au moins deux (2) gérants divisés en deux (2) catégories, nommés respectivement "Gérants de Catégorie A" et "Gérants de Catégorie B". Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérants ou non, associé ou non.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés. Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Un gérant de n'importe quelle catégorie peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant de n'importe quelle catégorie peut représenter plusieurs gérants de n'importe quelle catégorie.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et avec au moins la présence d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B, et toute décision du Conseil de Gérance ne peut être prise qu'à la majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
RedTree Capital Ltd, prénommée	12.500	EUR 12.500,-
Total	12.500	EUR 12.500,-

Le montant de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents Euro (EUR 1.200,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- *Gérants de catégorie A:*

* M. Eric Sasson, associé fondateur, né le 3 janvier 1964 à Asnières-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 112, avenue Kléber, F-75116 Paris, France; et

* M. Robert Hodges, directeur, né le 17 novembre 1967 à Aldershot, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 45 Pont Street, Londres, SW1X 0BD, Royaume-Uni.

- *Gérants de catégorie B:*

* M. Keith David McShea, directeur, né le 18 février 1972, à Londres, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. L'adresse du siège social est fixée au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juillet 2014. Relation: LAC/2014/36011. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 11 août 2014.

Référence de publication: 2014128157/365.

(140144987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Co-Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 48.838.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014124169/12.

(140137429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2014.

LRP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.700,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 185.366.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of July,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in LUXEMBOURG, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

THERE APPEARED

EUROPA REAL ESTATE IV S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.857,

here represented by Ms. Zivana Krusic, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on July 23, 2014,

EUROPA REAL ESTATE IV (No. 2) S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.861,

here represented by Ms. Zivana Krusic, previously named, by virtue of a proxy given on July 23, 2014,

HERMITAGE REI LLP a limited liability partnership established in England and Wales under the LLP Act under partnership number OC393846 and whose registered office is at 128 Buckingham Palace Road, London SW1W 9SA,

here represented by Ms. Zivana Krusic, previously named, by virtue of a proxy given on July 24, 2014,

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of LRP 1 S.à r.l., (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 185.366, incorporated by a notarial deed on 4 March 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1315 page 63082 dated May 22, 2014. The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated June 24, 2014, not yet published in the Mémorial.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties representing 100 % of corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to create two classes of shares: Class A shares and Class B shares and to convert the existing shares as follows:

- eleven thousand three hundred and eighty-five (11,385) Class A shares, out of which one (1) share is held by EUROPA REAL ESTATE IV (No. 2) S.À R.L. and eleven thousand three hundred and eighty-four (11,384) are held by EUROPA REAL ESTATE IV S.À R.L.; and

- one thousand two hundred sixty-five (1,265) Class B shares held by HERMITAGE REI LLP.

The Shareholders agreed that the share premium which has been paid in on the shares prior to the date of the present resolutions shall, following this conversion pursuant to this first resolution, be considered to have been paid in solely on and allocated to the Class A shares.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital by an amount of fifty Pounds Sterling (GBP 50) in order to increase the current share capital of twelve thousand six hundred fifty Pounds Sterling (GBP 12,650) to twelve thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 12,700) by the issue of fifty (50) shares, comprised of forty-five (45) class A shares and five (5) Class B shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

The new shares are subscribed as follows:

EUROPA REAL ESTATE IV S.À R.L. subscribed for forty-five (45) Class A shares and fully paid up them by a contribution in cash of an amount of forty-five Pounds Sterling (GBP 45).

HERMITAGE REI LLP subscribed for five (5) Class B shares issued with ninety-eight thousand seven hundred thirty Pounds Sterling (GBP 98,730) of share premium and fully paid up them by a contribution in cash of an amount of ninety-eight thousand seven hundred thirty-five Pounds Sterling (GBP 98,735).

The proof of the existence and the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the previous resolutions, the Shareholders resolve to insert an article 22 - definition and to fully restate the Articles which shall be read as follows:

" **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

2.1 The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

2.2 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose. The Company may also hold a completed built real estate and or real estate in construction process, in Luxembourg or abroad, by direct or indirect means (through branches or subsidiaries).

2.3 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

2.4 The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

2.5 The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "LRP 1 S.à r.l.".

Art. 5.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or by an extraordinary general meeting of its Shareholders as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The subscribed capital is fixed at twelve thousand seven hundred Pounds Sterling (GBP 12,700) divided into eleven thousand four hundred thirty (11,430) Class A shares and one thousand two hundred seventy (1,270) Class B shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the Shareholders' meeting, as the case may be, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10.

10.1 In case of a single Shareholder, the Company's shares held by the single Shareholder are freely transferable.

10.2 In the case of plurality of Shareholders, the shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

10.3 Each of the Shareholders undertakes to each of the other Shareholders and to the Company that it shall not at any time sell, transfer, encumber or otherwise dispose of any Shares or of any interest in or option over any Shares in any case otherwise than in accordance with article 10 or any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Art. 12.

12.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be Shareholders.

12.2 In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole Shareholder, or as the case may be, the Shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole Shareholder, or as the case may be, the Shareholders.

12.3 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 13.

13.1 In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

13.2 The A Shareholders shall be entitled to nominate for appointment at least 2 managers.

13.3 The B Shareholder shall be entitled to nominate in writing 1 person to attend meetings of the board of managers as an observer. The observer may take part in the meeting of a board of managers (but shall have no right to vote on any matter thereat, nor count in relation to the quorum and no right to put items on the agenda for such meeting) and any manager shall forward to the observer appointed by that B Shareholder notice of all meetings of a board of managers and copies of all papers to be discussed and minutes of all meetings.

13.4 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting but in any case, the meetings shall be held in Luxembourg. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

13.5 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice.

This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

13.6 No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

13.7 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

13.8 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

13.9 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting except in case of reserved matters listed in article 13.10.

13.10 The following actions or resolutions shall require the prior approval in writing of at least two managers (the "Reserved Matters") and the Shareholders agree not to vote in favour of any such action or resolution not so approved:

- the making of any call on Shareholders requiring them to subscribe for further shares in the Company or requiring them to make further loan contributions;
- proposing any resolution (or circulating any written resolution) to Shareholders proposing the issue of any shares or interests in the Company by way of a bonus, rights or other issue and/or the grant of any option or right to acquire or call for the issue of the same whether by conversion, subscription or otherwise;
- proposing any resolution (or circulating any written resolution) to Shareholders proposing the redemption or purchase by the Company of any share or the reduction in the share capital, or any uncalled or unpaid liability in respect thereof, capital redemption reserve or share premium account of the Company;
- proposing any resolution for the change of its accounting reference date or the auditors;
- changing the accounting policies or principles normally adopted by the Company other than as required by law;
- any material change in the organisation of the Company or the manner in which the Company carries on its business;
- any sale of the Property (or any of part of any of it) being a sale otherwise than in an arms' length transaction to a bona fide third party purchaser which is not an Affiliate of the A Shareholders or their Affiliates;

- proposing a resolution for any change to the business of the Company;
- proposing any resolution (or circulating any written resolution) to Shareholders proposing or constituting any amendment to the Articles or which does not materially prejudice the economic rights of the B Shareholder, and which shall include any amendments to, without limitation, articles 6, 8, 10, 13 and 22 to the extent that such amendments would be inconsistent with the terms of any agreement entered into by the Shareholders from time to time;
- continuing or resolving to continue as a company incorporated under the laws of a jurisdiction outside Luxembourg;
- acquiring the whole or any part of any other business or undertaking or any shares or any option over shares in the capital of any company;
- proposing any resolution (or circulating any written resolution) to Shareholders proposing to create, consolidate, sub-divide, convert or cancel any share capital of the Company in such a way which would prejudice the economic rights of the B Shareholder; or
- proposing any resolutions (or circulating any written resolutions) to the Shareholders proposing changing the rights attaching to any class of shares in the Company in such a way that would prejudice the economic rights of the B Shareholder, including without limitation, rights set out in articles 5, 6, 8, 12, and 21 to the extent that such amendments would be inconsistent with the terms of any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

13.11 The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 14.

14.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

14.3 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

14.4 The Reserved Matters listed in article 13.10 require the prior approval in writing of at least two managers.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

Art. 16.

16.1 Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.2 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17.

17.1 The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

17.2 The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole Shareholder or by the general Shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole Shareholder or by the general Shareholders' meeting, as the case may be.

Art. 18.

18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2 No distributions shall be made to the Shareholders unless the Company has:

18.2.1 first, repaid the Preferred Investor Capital to the A Shareholders;

18.2.2 second, repaid any loans in full together with all accrued interest, all such repayments or payments to be made pro rata to the Shareholders who are entitled to repayment of any loans;

18.2.3 third, paid a further amount of GBP 154,500 to the B Shareholder (being such amount as is captured in the definition of Invested Capital).

18.3 To the extent that:

18.3.1 the A Shareholders shall have received in relation to a distribution under article 18.2.2 above an amount which is greater than its Relevant Proportion of Returns, no payment shall be made to the A Shareholders under articles 18.4,

18.5.1, 18.6.1. or 18.7.1 until such time as the B Shareholder shall have received such sum that ensures that all Returns due to the Shareholders have been distributed to them in the Relevant Proportions; and

18.3.2 the B Shareholder shall have received in relation to a distribution under article 18.2.3 above an amount which is greater than its Relevant Proportion of Returns, no payment shall be made to the B Shareholder under articles 18.4, 18.5.1, 18.6.1. or 18.7.1 until such time as the A Shareholders shall have received such sum that ensures that all Returns due to the Shareholders have been distributed to them in the Relevant Proportions.

18.4 Distributions of Cash Available for Distribution shall, after payment of any third party liabilities and any outstanding interest and principal of any loan, be made to the Shareholders in an amount equal to any Invested Capital outstanding at the date of distribution, if any as soon as reasonably practicable after the relevant amount becomes available for distribution and in any event, subject to applicable law or regulation, within three months of the date of such realisation.

18.5 No right is given to any Shareholder to demand and receive assets other than cash. The board of managers may make a distribution in kind of such assets, and such assets shall be distributed in such a fashion so as to ensure that the fair market value thereof is distributed and allocated in accordance with the present article.

18.6 If at any time the Return is less than or equal to the First Total Return Target, any distributions and any Profits of the Company and the Shareholders (if there is any Cash Available for Distribution) shall be distributed (or allocated), subject to articles 18.2 and 18.3, to the A Shareholders and B Shareholders pro rata to the Shareholders respective contributions of Invested Capital.

18.7 If at any time the Return exceeds the First Total Return Target but is less than or equal to the Second Total Return Target, any Cash Available for Distribution and any assets of the Company shall be distributed as follows:

18.7.1 the A Shareholders and the B Shareholder shall receive (or shall have received taking into account previous Returns) and subject to articles 18.2 and 18.3 pro rata to the Shareholders respective contributions of Invested Capital such amount or amounts which in aggregate equal the First Total Return Target; and

18.7.2 the excess shall be distributed (or deemed to have been distributed taking into account previous Returns) in the proportions:

- (a) 80% to the A Shareholders; and
- (b) 20% to the B Shareholder.

18.8 If at any time the Return exceeds the Second Total Return Target but is less than or equal to the Third Total Return Target, any Cash Available for Distribution and any assets of the Company shall be distributed as follows:

18.8.1 the A Shareholders and the B Shareholder shall receive (or shall have received taking into account previous Returns) and subject to articles 18.2 and 18.3 in the Relevant Proportions such amount or amounts which in aggregate equals the First Total Return Target; then 18.8.2 that part of the excess constituting the amount which is equal to the difference between the First Total Return Target up to the Second Total Return Target shall be distributed (or deemed to have been distributed taking into account previous Returns) in the proportions set out in article 18.7.2; then 18.8.3 the remaining excess shall be distributed (or deemed to have been distributed taking into account previous Returns) in the proportions:

- (a) 77.5% to the A Shareholders; and
- (b) 22.5% to the B Shareholder.

18.9 If at any time the Return exceeds the Third Total Return Target, any Cash Available for Distribution and any assets of the Company shall be distributed as follows:

18.9.1 the A Shareholders and the B Shareholder shall receive (or shall have received taking into account previous Returns (defined as "Cash Returns" in the shareholders agreement) and subject to articles 18.2 and 18.3 in the Relevant Proportions such amount or amounts which in aggregate equals the First Total Return Target; then

18.9.2 that part of the excess constituting the amount which is equal to the difference between the First Total Return Target and the Second Total Return Target shall be distributed (or deemed to have been distributed taking into account previous Returns (defined as "Cash Returns" in the shareholders agreement) in the proportions set out in article 18.7.2; then

18.9.3 that part of the excess constituting the amount which is equal to the difference between the Second Total Return Target and the Third Total Return Target shall be distributed (or deemed to have been distributed taking into account previous Returns) in the proportions set out in article 18.8.3; then

18.9.4 the remaining excess shall be distributed (or deemed to have been distributed taking into account previous Returns) in the proportions:

- (a) 75% to the A Shareholders; and
- (b) 25% to the B Shareholder.

18.10 The B Shareholder's total share of the Returns (excluding any amount to which the B Shareholder is entitled pursuant to articles 18.6, 18.7.1, 18.8.1 or 18.9.1) shall not, in aggregate, exceed a sum which is equal to 17.5 per cent. of the aggregate amount of the Profits of the Group and of the Shareholders from the date of any agreement entered into by the Shareholders from time to time until the later of:

- the winding up of the Company; or

- the expiry of any period for: (i) a subsequent purchaser of the Property or purchaser pursuant to a Sale to bring a claim under or in connection with such property or properties purchase or a Sale (as the case may be); or (ii) a bank or sponsor to bring a claim under or in connection with a Listing.

18.11 To the extent that the operation of articles 18.8 to 18.10 (inclusive) would have that effect, the aggregate amount payable to the B Shareholder shall be capped and the excess shall be payable to the A Shareholders.

Art. 19.

19.1 Subject to and in accordance with article 18, the board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends, subject only to three (3) conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

19.2 For the purposes of this article 19, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 20.

20.1 At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

20.2 The liquidation proceeds, if any, shall be distributed in accordance with article 18.

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Art. 22. Definitions:

A Shareholder means a holder of Class A Shares from time to time;

Affiliate shall mean in respect of a person (including any partnership, unit, trust or body corporate) any subsidiary undertaking or parent undertaking in that person;

B Shareholder means a holder of Class B Shares from time to time;

Cash Available for Distribution means, subject to such adjustments as Luxembourg company law may require, all cash receipts of the Company, after deducting payments of expenses, payments required to be made in connection with any loan from a third party to the Company and any other amount set aside to pay the Company's expenses or liabilities or to establish reserves (including the legal reserve or any other reserve imposed by Luxembourg law), including all cash receipts of the Company from a Sale or Listing of a subsidiary of the Company and all cash receipts of the Shareholders from a Sale or Listing of the Company after (in each case) deducting payments of any costs and expenses (including taxation or other sums due to government or regulatory authorities from the Company or any subsidiary of the Company in respect thereof) arising out of or in connection with such Sale or Listing (but excluding any taxation due from the Shareholders);

Class A Shares means the A shares in the capital of the Company issued and outstanding from time to time;

Class B Shares means the B shares in the capital of the Company issued and outstanding from time to time;

Controlling Interest means shares (or the beneficial interest in shares) which confer in aggregate on the holders more than 50 per cent. of the total voting rights at general meetings of shareholders of the Company conferred by all the shares in issue at the relevant time;

First Total Return Target means the amount (expressed in GBP) which the Return is required to be to produce an IRR equal to 15%;

Group means the Company and any subsidiary or subsidiary undertaking of the Company from time to time;

Invested Capital means the sum of all amounts actually paid by a Shareholder by way of subscription for securities or other interests in the Company or loan or any other form of economic participation at any time and, with respect of the B Shareholder, Invested Capital shall be deemed to include at all times an additional sum of GBP 154,500;

IRR means the annualised discount rate that when applied to Cash Available for Distribution to the A Shareholders produces a net present value of zero, having adopted the convention of designating outflows from the A Shareholders as negative and inflows to the A Shareholders as positive. Outflows from the A Shareholders will include all Invested Capital of the A Shareholders; inflows to the A Shareholders will include, without limitation, interest on any subordinated loans, redemption of subordinated loans and dividends on equity and the proceeds of a Sale or Listing of the Company after deducting payments of expenses required to be made in connection with such Sale or Listing (but excluding any taxation due from the A Shareholders and save to the extent such payments have been paid by the Company). IRR shall be calculated using the XIRR function in Microsoft Excel 2010 (or any successor version);

Listing means, after conversion of the Company into any other legal form of companies that can be listed:

(a) the admission by the London Stock Exchange of all or any of the issued equity share capital of the Company to its official list, and the admission becoming effective;

(b) the admission of all or any of the issued equity share capital of the Company to the alternative investment market and the admission becoming effective; or

(c) an equivalent admission to, or permission to deal on, any other investment exchange granted recognition under the Financial Services and Markets Act 2000 or exchange regulated market becoming unconditionally effective in relation to all or any of the issued equity share capital of the Company;

London Stock Exchange means the London Stock Exchange plc;

Net Operating Income means, for any period, the annualised rents received by the Company with respect to the Property less annualised Operating Expenses;

Operating Expenses means outgoings, including management or advisory expenses (including any management or advisory fee) incurred by the Company's subsidiaries in relation to the Property, irrecoverable VAT, and management or advisory expenses incurred, as agreed by the board of managers;

Preferred Invested Capital means an amount equal to A, where:

$$A = B - C$$

$$B = [S*(0.12Y)/365]$$

$$C = [S*(0.0041Z)/365]$$

Y = the amount advanced to the Company pursuant to a bank financing

S = the number of days between the date on which the financing was advanced to the Company by Europa Real Estate IV S.à r.l. and the date on which amounts are advanced to the Company by a bank financing

Z = the amount advanced to the Company by Europa Real Estate IV S.à r.l.

Profits means (1) in relation to the Company the aggregate of Net Operating Income plus its capital gains minus the aggregate of capital losses and expenses not included in the definition of Operating Expenses properly incurred by the Company and (2) in relation to the Shareholders, their capital gains arising from a Sale or Listing of the Company after deducting expenses incurred in connection with such Sale or Listing (but excluding any taxation due from the Shareholders);

Property means the interests of the Company and/or the PropCo in the leasehold properties and/or any successor titles to such leasehold properties;

PropCo means a company or other entity established or to be established by or on behalf of the Company in accordance with the business plan of the Company;

Relevant Proportions means pro rata to the Shareholders' respective contributions of Invested Capital;

Return means the aggregate of Cash Available for Distribution and assets of the Company available to be distributed to the Shareholders (in each case after deduction of any liability of the Company to UK and Luxembourg tax);

Sale means the unconditional sale, disposal or transfer of a Controlling Interest or the unconditional sale, disposal or transfer of the whole of the issued share capital of the Company (other than any shares already owned by the prospective purchaser or purchasers immediately prior to the Sale) to a single purchaser or to one or more purchasers as part of a single transaction;

Second Total Return Target means the amount (expressed in GBP) which the Return is required to be to produce an IRR equal to 20%;

Shares means the Class A Shares and the Class B Shares and any further such shares in the capital of the Company which are in issue from time to time;

Third Total Return Target means the amount (expressed in GBP) which the Return is required to be to produce an IRR equal to 22.5%;

Total Return Targets means each of the First Total Return Target, the Second Total Return Target and the Third Total Return Target."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à LUXEMBOURG, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

SONT APPARUES

EUROPA REAL ESTATE IV S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.857,

ici représentée par Madame Zivana Krusic, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2014,

EUROPA REAL ESTATE IV (NO.2) S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.861,

ici représentée par Madame Zivana Krusic, prénommée en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2014,

HERMITAGE REI LLP, une société en commandite (limited partnership) établie en Angleterre et au pays de Galles sous le LLP Act sous le numéro de société en commandite OC393846 et dont le siège social est situé au 128 Buckingham Palace Road, Londres SW1W 9SA,

ici représentée par Madame Zivana Krusic, prénommée en vertu d'une procuration donnée le 24 juillet 2014.

Les parties comparantes sont les associés (les "Associés") de LRP 1 S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.366, constituée par un acte notarié établi le 4 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 1315 page 63082 en date du 22 mai 2014. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié en date du 24 juin 2014, non encore publié au Mémorial.

Les procurations susmentionnées, paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être déposées en même temps que lui auprès des autorités.

Les parties comparantes représentant 100% du capital social demandent au notaire de dresser acte des résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de créer deux catégories de parts sociales:

les parts sociales de catégorie A et les parts sociales de catégorie B et de convertir les parts sociales existantes comme suit:

- onze mille trois cent quatre-vingt-cinq (11.385) parts sociales de catégorie A, dont une (1) part sociale est détenue par EUROPA REAL ESTATE IV (NO.2) S.À R.L. et onze mille trois cent quatre-vingt-quatre (11.384) sont détenues par EUROPA REAL ESTATE IV S.À R.L.; et

- mille deux cent soixante-cinq (1.265) parts sociales de catégorie B sont détenues par HERMITAGE REI LLP.

Les Associés sont d'accord pour considérer que la prime d'émission payée sur les parts sociales avant la date des présentes résolutions sera, après conversion suite à cette première résolution, considérée comme ayant été payée uniquement sur et allouée aux parts sociales de catégorie A.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de cinquante livres sterling (GBP 50,-) afin d'augmenter le capital social actuel de douze mille six cent cinquante livres sterling (GBP 12.650,-) à douze mille sept cents livres sterling (GBP 12.700,-) par la création de cinquante (50) parts sociales, comprenant quarante-cinq (45) parts sociales de catégorie A et cinq (5) parts sociales de catégorie B, ayant chacune une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-).

Les nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

EUROPA REAL ESTATE IV S.À R.L. souscrit à quarante-cinq (45) parts sociales de catégorie A et les libère intégralement par un apport en espèces d'un montant de quarante-cinq livres sterling (GBP 45,-).

HERMITAGE REI LLP souscrit à cinq (5) parts sociales de catégorie B, émises avec une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent trente livres sterling (GBP 98.730,-) et les libère intégralement par un apport en espèces d'un montant de quatre-vingt-dix-huit mille sept cent trente-cinq livres sterling (GBP 98.735,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de cette contribution a été apportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident d'insérer un article 22 (Définitions) et d'opérer une refonte complète des Statuts qui se liront comme suit:

" **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la

"Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient dans leurs articles 7, 10, 11 et 14 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2.

2.1 L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

2.2 La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social. La Société peut également détenir des immeubles construits ou à construire au Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte (à travers succursales ou filiales).

2.3 Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.4 La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

2.5 La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi qu'octroyer des garanties pour la décharge de toutes dettes ou obligations de la Société ou toute filiale directe ou indirecte, ou toute société étant un associé direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe, de toute autre manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, de la propriété et des actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "LRP 1 S.à r.l.".

Art. 5.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Associé unique ou par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés, le cas échéant, délibérant comme en matière de modification des statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à douze mille sept cents livres sterling (GBP 12.700,-) divisé en onze mille quatre cent trente (11.430) Parts Sociales de Catégorie A et mille deux cent soixante-dix (1.270) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des Associés, le cas échéant, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

10.3 Chacun des Associés s'engage envers les autres Associés et envers la Société de ne pas, à aucun moment, vendre, transférer, grever ou disposer autrement de Parts Sociales ou de tout intérêt dans ou option sur des Parts Sociales dans tous les cas autrement qu'en conformité avec l'article 10 ou un éventuel accord conclu entre les Associés à un moment.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

Art. 12.

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés.

12.2 Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'Associé unique ou, le cas échéant, par les Associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'Associé unique ou, selon le cas, les Associés.

12.3 La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

Art. 13.

13.1 Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

13.2 Les Associés de Catégorie A auront le droit de proposer à la nomination au moins 2 gérants.

13.3 L'Associé de Catégorie B aura le droit de nommer par écrit 1 personne pour assister aux réunions du conseil de gérance en tant qu'observateur. L'observateur peut participer à la réunion d'un conseil de gérance (mais n'aura pas le droit de voter sur un sujet présenté à la réunion, ni ne sera pris en compte pour le calcul du quorum et n'aura pas le droit d'ajouter des points à l'agenda de la réunion) et un gérant communiquera à l'observateur nommé par l'Associé de Catégorie B l'avis de convocation de toutes les réunions d'un conseil de gérance et copie de tous papiers à discuter et procès-verbal de toutes les réunions.

13.4 Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement mais dans tous les cas, les réunions se tiendront au Luxembourg. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

13.5 Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

13.6 Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

13.7 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

13.8 Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

13.9 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, à l'exception des matières réservées énumérées à l'article 13.10.

13.10 Les actions ou résolutions suivantes nécessiteront l'accord écrit préalable d'au moins deux gérants (les "Matières Réservées") et les Associés sont d'accord pour ne pas voter en faveur d'une telle action ou résolution non approuvée de la sorte:

- tout appel aux Associés leur demandant de souscrire à des Parts Sociales supplémentaires dans la Société ou leur demandant d'accorder des prêts supplémentaires;
- la soumission aux Associés d'une résolution (ou la circulation d'une résolution écrite) proposant l'émission de Parts Sociales ou intérêts dans la Société sous forme de bonus, droits ou autre émission et/ou l'octroi d'une option ou d'un droit d'acquiescer ou de demander l'émission de ces mêmes Parts Sociales ou intérêts que ce soit par conversion, souscription ou autrement;
- la soumission aux Associés d'une résolution (ou la circulation d'une résolution écrite) proposant le rachat ou l'acquisition par la Société de toute Part Sociale ou la réduction du capital social, ou obligation non libérée ou non payée s'y rapportant, réserve de rachat ou compte de prime d'émission de la Société;
- proposition d'une résolution portant sur la modification de sa date de référence comptable ou de ses commissaires aux comptes;
- la modification des méthodes ou principes comptables généralement adoptés par la Société pour une raison autre que celle requise par la loi;

- une modification substantielle dans l'organisation de la Société ou la manière dont la Société exerce son activité;
- une vente des Biens (ou d'une partie d'un des Biens) qui est une vente autre qu'une transaction conclue dans les conditions normales du marché à un tiers acquéreur de bonne foi qui n'est pas un Affilié des Associés de Catégorie A ou de leurs Affiliés;
- proposition d'une résolution portant sur la modification de l'activité de la Société;
- la soumission aux Associés d'une résolution (ou la circulation d'une résolution écrite) proposant ou représentant une modification des Statuts ou qui ne met pas en cause de manière substantielle les droits économiques de l'Associé de Catégorie B, y compris toute modification, sans limitation, des articles 6, 8, 10, 13 et 22 dans la mesure où ces modifications seraient incohérentes avec les dispositions d'un éventuel accord conclu entre les Associés à un moment;
- la continuation ou la résolution de continuer d'exister comme société constituée sous les lois d'une juridiction hors du Luxembourg;
- l'acquisition de tout ou partie de toute autre activité ou entreprise ou de parts sociales ou actions ou options sur parts sociales ou actions dans le capital d'une société;
- la soumission aux Associés d'une résolution (ou la circulation d'une résolution écrite) proposant de créer, consolider, subdiviser, convertir ou annuler le capital social de la Société d'une manière qui préjudicierait les droits économiques de l'Associé de Catégorie B; ou
- la soumission aux Associés d'une résolution (ou la circulation d'une résolution écrite) proposant de changer les droits attachés à une catégorie de Parts Sociales dans la Société d'une manière qui préjudicierait les droits économiques de l'Associé de Catégorie B, y compris, sans limitation, les droits détaillés aux articles 5, 6, 8, 12 et 21 dans la mesure où ces changements seraient incohérents avec les dispositions d'un éventuel accord conclu entre les Associés à un moment.

13.11 Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable si elle a été adoptée à la réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue, cette décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 14.

14.1 L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

14.4 Les Matières Réservées énumérées à l'article 13.10 nécessitent l'accord écrit préalable d'au moins deux gérants.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16.

16.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.2 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17.

17.1 Les opérations de la Société peuvent être surveillées (et devront l'être dans les cas prévus par la loi) par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

17.2 Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, sera (seront) nommé(s), selon le cas, par décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leur(s) successeur(s) soi(en)t élu(s). Il(s) est (sont) rééligible(s) et il(s) peu (ven)t être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

Art. 18.

18.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

18.2 Il n'y aura pas de distributions faites aux Associés à moins que la Société n'ait:

18.2.1 premièrement, remboursé le Capital Investi Privilégié aux Associés de Catégorie A;

18.2.2 deuxièmement, remboursé tous les prêts dans leur intégralité ensemble avec tous intérêts échus, tous ces remboursements ou paiements devant être faits pro rata aux Associés ayant droit à un remboursement de prêts;

18.2.3 troisièmement, payé un montant supplémentaire de GBP 154.500,- à l'Associé de Catégorie B (étant le montant compris dans la définition de Capital Investi).

18.3 Dans la mesure où:

18.3.1 les Associés de Catégorie A auront reçu dans le cadre d'une distribution sous l'article 18.2.2 ci-dessus un montant qui est plus élevé que sa Proportion Pertinente de Rendements, il n'y aura pas de paiement aux Associés de Catégorie A sous les articles 18.4, 18.5.1, 18.6.1 ou 18.7.1 jusqu'à ce que l'Associé de Catégorie B ait reçu un montant de nature à assurer que tous les Rendements dus aux Associés leur ont été distribués dans les Proportions Pertinentes; et

18.3.2 l'Associé de Catégorie B aura reçu dans le cadre d'une distribution sous l'article 18.2.3 ci-dessus un montant qui est plus élevé que sa Proportion Pertinente de Rendements, il n'y aura pas de paiement à l'Associé de Catégorie B sous les articles 18.4, 18.5.1, 18.6.1 ou 18.7.1 jusqu'à ce que les Associés de Catégorie A aient reçu un montant de nature à assurer que tous les Rendements dus aux Associés leur ont été distribués dans les Proportions Pertinentes.

18.4 Les distributions de Liquidités Disponibles pour Distribution se feront, après paiement de toute obligation envers des tiers et tout intérêt et montant principal de tout prêt non payés, aux Associés à concurrence d'un montant égal au Capital Investi non remboursé à la date de distribution, s'il y en a dès que raisonnablement faisable après que le montant en cause devient disponible pour être distribué et en tout état de cause, sous réserve de la loi ou réglementation applicable, endéans les trois mois de la date de cette réalisation.

18.5 Aucun droit n'est donné à un Associé de demander et recevoir des actifs autres que des espèces. Le conseil de gérance peut procéder à une distribution en nature de ces actifs, et ces actifs seront distribués de manière à assurer qu'ils sont distribués et alloués à leur juste valeur marchande conformément au présent article.

18.6 Si à un moment donné le Rendement est moindre que ou égal au Premier Taux de Rendement Total Visé, les distributions et Bénéfices de la Société et des Associés (s'il y a des Liquidités Disponibles pour Distribution) seront distribués (ou alloués), sous réserve des articles 18.2 et 18.3, aux Associés de Catégorie A et aux Associés de Catégorie B au pro rata des contributions respectives de Capital Investi des Associés.

18.7 Si à un moment donné le Rendement excède le Premier Taux de Rendement Total Visé mais est moindre que ou égal au Deuxième Taux de Rendement Total Visé, les Liquidités Disponibles pour Distribution et les actifs de la Sociétés seront distribués comme suit:

18.7.1 les Associés de Catégorie A et les Associés de Catégorie B recevront (ou devront avoir reçu compte tenu de Rendements précédents) et sous réserve des articles 18.2 et 18.3 au pro rata des contributions respectives de Capital Investi des Associés le montant ou les montants qui au total s'élèvent au Premier Taux de Rendement Total Visé; et

18.7.2 l'excédant sera distribué (ou réputé distribué compte tenu de Rendements précédents) dans les proportions:

(a) 80% aux Associés de Catégorie A; et

(b) 20% à l'Associé de Catégorie B.

18.8 Si à un moment donné le Rendement excède le Deuxième Taux de Rendement Total Visé mais est moindre que ou égal au Troisième Taux de Rendement Total Visé, les Liquidités Disponibles pour Distribution et les actifs de la Sociétés seront distribués comme suit:

18.8.1 les Associés de Catégorie A et les Associés de Catégorie B recevront (ou devront avoir reçu compte tenu de Rendements précédents) et sous réserve des articles 18.2 et 18.3 dans les Proportions Pertinentes le montant ou les montants qui en tout s'élèvent au Premier Taux de Rendement Total Visé; ensuite

18.8.2 la partie de l'excédant formant le montant égal à la différence entre le Premier Taux de Rendement Total Visé jusqu'au Deuxième Taux de Rendement Total Visé sera distribué (ou réputé distribué compte tenu de Rendements précédents) dans les proportions figurant à l'article 18.7.2; ensuite

18.8.3 l'excédant restant sera distribué (ou réputé distribué compte tenu de Rendements précédents) dans les proportions:

(a) 77,5% aux Associés de Catégorie A; et

(b) 22,5% à l'Associé de Catégorie B.

18.9 Si à un moment donné le Rendement excède le Troisième Taux de Rendement Total Visé, les Liquidités Disponibles pour Distribution et les actifs de la Sociétés seront distribués comme suit:

18.9.1 les Associés de Catégorie A et les Associés de Catégorie B recevront (ou devront avoir reçu compte tenu de Rendements précédents) et sous réserve des articles 18.2 et 18.3 dans les Proportions Pertinentes le montant ou les montants qui en tout s'élèvent au Premier Taux de Rendement Total Visé; ensuite

18.9.2 la partie de l'excédant formant le montant égal à la différence entre le Premier Taux de Rendement Total Visé et le Deuxième Taux de Rendement Total Visé sera distribuée (ou réputée distribuée compte tenu de Rendements précédents) dans les proportions figurant à l'article 18.7.2; ensuite

18.9.3 la partie de l'excédant formant le montant égal à la différence entre le Deuxième Taux de Rendement Total Visé et le Troisième Taux de Rendement Total Visé sera distribuée (ou réputée distribuée compte tenu de Rendements précédents) dans les proportions figurant à l'article 18.8.3; ensuite

18.9.4 l'excédant restant sera distribué (ou réputé distribué compte tenu de Rendements précédents) dans les proportions:

- (a) 75% aux Associés de Catégorie A; et
- (b) 25% à l'Associé de Catégorie B.

18.10 La part totale de l'Associé de Catégorie B dans les Rendements (excepté les montants auxquels l'Associé de Catégorie B a droit conformément aux articles 18.6, 18.7.1, 18.8.1 ou 18.9.1) n'excédera pas, en tout, une somme égale à 17,5 pour cent. du montant total des Bénéfices du Groupe et des Associés à compter de la date d'un éventuel accord conclu entre les Associés à un moment jusqu'à la date la plus tardive entre:

- la liquidation de la Société; ou
- l'expiration d'un délai pour: (i) un acquéreur subséquent des Biens ou un acquéreur dans le cadre d'une Vente d'intenter une action sous ou en relation avec ces biens ou acquisition de biens ou une Vente (selon les cas); ou (ii) une banque ou un sponsor d'intenter une action sous ou en relation avec une Introduction en Bourse.

18.11 Dans la mesure où la mise en oeuvre des articles 18.8 à 18.10 (inclus) aurait cet effet, le montant total payable à l'Associé de Catégorie B sera plafonné et l'excédant sera payable aux Associés de Catégorie A.

Art. 19.

19.1 Sous réserve de et en conformité avec l'article 18, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, en respectant trois (3) conditions: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil concernée; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

19.2 Pour les besoins de cet article 19, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et réserves distribuables, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

Art. 20.

20.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

20.2 Les produits de la liquidation, s'il y en a, seront distribués conformément à l'article 18.

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Art. 22. Définitions:

Affilié désigne en rapport avec une personne (y compris une société en commandite, une entité, un trust ou une entité sociale) toute entreprise filiale ou entreprise mère dans cette personne;

Associé de Catégorie A désigne un détenteur de Parts Sociales de Catégorie A à un moment donné;

Associé de Catégorie B désigne un détenteur de Parts Sociales de Catégorie B à un moment donné;

Bénéfices désigne (1) en rapport avec la Société la somme du Revenu Net d'Exploitation plus ses gains en capital moins la somme des pertes en capital et frais non compris dans la définition de Charges d'Exploitation dûment supportés par la Société et (2) en rapport avec les Associés, leurs gains en capital provenant d'une Vente ou d'une Introduction en Bourse de la Société déduction faite de frais supportés en rapport avec cette Vente ou Introduction en Bourse (mais hors les impôts dus par les Associés);

Biens désigne les intérêts de la Société et/ou de la PropCo dans les biens détenus à bail et/ou tout droit de succession à ces biens détenus à bail;

Bourse de Londres désigne le London Stock Exchange plc;

Capital Investi désigne la somme de tous les montants effectivement payés par un Associé par voie de souscription à des instruments financiers ou autres intérêts dans la Société ou prêt ou toute autre forme de participation économique à tout moment et, s'agissant de l'Associé de Catégorie B, Capital Investi sera considéré comme incluant à tout moment un montant additionnel de GBP 154.500;

Capital Investi Privilégié désigne un montant égal à A, où:

$$A = B - C$$

$$B = [S*(0.12Y)/365]$$

$$C = [S*(0.0041Z)/365]$$

Y = le montant avancé à la Société par financement bancaire

S = le nombre de jours entre la date à laquelle le financement a été avancé à la Société par Europe Real Estate IV S.à r.l. et la date à laquelle des montants sont avancés à la Société par financement bancaire

Z = le montant avancé à la Société par Europa Real Estate IV S.à r.l.

Charges d'Exploitation désigne les charges, y compris les frais de gestion ou de conseil (y compris tous honoraires de gestion ou conseil) supportés par les filiales de la Société en rapport avec les Biens, TVA non récupérable et frais de gestion ou de conseil supportés, tels qu'approuvés par le conseil de gérance;

Groupe désigne la Société et toute filiale ou entreprise filiale de la Société au moment donné;

Introduction en Bourse désigne, après transformation de la Société dans une autre forme légale de société pouvant être introduite en bourse:

(a) l'admission par la Bourse de Londres de tout ou partie du capital social émis de la Société à sa cote officielle, et l'effectivité de cette admission;

(b) l'admission de tout ou partie du capital social émis de la Société au marché des investissements alternatifs, et l'effectivité de cette admission; ou

(c) une admission équivalente à, ou permission d'opérer sur, toute autre bourse de valeurs reconnue sous le Financial Services and Markets Act 2000 ou marché de type réglementé prenant effet de manière inconditionnelle s'agissant de tout ou partie du capital social émis de la Société;

Liquidités Disponibles pour Distribution désigne, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par le droit luxembourgeois des sociétés, toutes les rentrées en espèces de la Société, déduction faite de paiements de frais, de paiements s'imposant en rapport avec un prêt consenti par un tiers à la Société et de tout autre montant mis de côté pour payer les frais ou obligations de la Société ou pour créer des réserves (y compris la réserve légale ou toute autre réserve imposée par la loi luxembourgeoise), y compris toutes rentrées en espèces de la Société provenant d'une Vente ou d'une Introduction en Bourse d'une filiale de la Société et toutes rentrées en espèces des Associés provenant d'une Vente ou d'une Introduction en Bourse de la Société déduction faite (dans chaque cas) de paiements de coûts et frais (y compris les impôts ou autres sommes dues à des autorités gouvernementales ou réglementaires par la Société ou une filiale de la Société à ce sujet) engendrés par ou en rapport avec une telle Vente ou Introduction en Bourse (mais excepté les impôts dus par les Associés);

Participation de Contrôle désigne des parts sociales (ou l'intérêt bénéficiaire dans des parts sociales) conférant en somme à leurs détenteurs plus de 50 pour cent. des droits de vote totaux lors d'assemblées générales des associés de la Société attachés à toutes les parts sociales émises à un moment donné;

Parts Sociales désigne les Parts Sociales de Catégorie A et les Parts Sociales de Catégorie B et les autres parts sociales dans le capital social de la Société émises à un moment donné;

Parts Sociales de Catégorie A désigne les parts sociales de catégorie A dans le capital social de la Société émises et en circulation à un moment donné;

Parts Sociales de Catégorie B désigne les parts sociales de catégorie B dans le capital social de la Société émises et en circulation à un moment donné;

Premier Taux de Rendement Total Visé désigne le montant (exprimé en GBP) auquel le Rendement doit s'élever pour produire un TRI égal à 15%;

PropCo désigne une société ou autre entité établie ou à établir par ou pour le compte de la Société en conformité avec le plan d'affaires de la Société;

Proportions Pertinentes signifie au pro rata des contributions respectives de Capital Investi des Associés;

Rendement désigne la somme de Liquidités Disponibles pour Distribution et actifs de la Société disponibles pour être distribués aux Associés (dans chaque cas déduction faite de toute obligation de la Société en termes d'impôts anglais et luxembourgeois);

Revenu Net d'Exploitation désigne, à tout moment, les loyers annualisés reçus par la Société en rapport avec les Biens moins les Charges d'Exploitation annualisées;

Second Taux de Rendement Total Visé désigne le montant (exprimé en GBP) auquel le Rendement doit s'élever pour produire un TRI égal à 20%;

Taux de Rendement Total Visé désigne chacun des Premier Taux de Rendement Total Visé, Second Taux de Rendement Total Visé et Troisième Taux de Rendement Total Visé;

TRI désigne le taux d'escompte annualisé qui lorsqu'appliqué aux Liquidités Disponibles pour Distribution aux Associés de Catégorie A engendre une valeur nette actualisée de zéro, il étant convenu que les sorties de liquide des Associés de Catégorie A sont désignés comme négatifs et les entrées aux Associés de Catégorie A sont désignés comme positives. Les sorties de liquide d'Associés de Catégorie A comprennent tout le Capital Investi des Associés de Catégorie A; les entrées des Associés de Catégorie A comprennent, sans limitation, les intérêts de prêts subordonnés, le rachat de prêts subordonnés et des dividendes sur titres de capital et les produits d'une Vente ou Introduction en Bourse déduction faite de frais devant être encourus en rapport avec une telle Vente ou Introduction en Bourse (mais excepté les impôts dus par les Associés de Catégorie A et sous réserve que ces paiements aient été faits par la Société). Le TRI sera calculé au moyen de la fonction XIRR dans Microsoft Excel 2010 (ou toute version lui succédant);

Troisième Taux de Rendement Total Visé désigne le montant (exprimé en GBP) auquel le Rendement doit s'élever pour produire un TRI égal à 22,5%;

Vente désigne la vente, la disposition ou le transfert inconditionnels d'une Participation de Contrôle ou la vente, la disposition ou le transfert inconditionnels de l'intégralité du capital social émis de la Société (autre que les parts sociales déjà détenues par l'acquéreur ou les acquéreurs potentiels immédiatement avant la Vente) à un acquéreur unique ou à un ou plusieurs acquéreurs dans le cadre d'une seule transaction."

Frais et dépens

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à deux mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Z. KRUSIC, M. SCHAEFER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2014. Relation: EAC/2014/10751. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014128004/800.

(140144866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.

Auris (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 133.571.

Le bilan au 31 décembre 2013, le compte de profits et pertes pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Auris (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014125324/13.

(140143127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2014.

Xiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.977.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 26 mars 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Franck Doineau, administrateur, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Yannick Poos, président du conseil d'administration, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Patrice Cavrois, administrateur, avec adresse au 238, rue du Quesne, 59700 Marcq-en-Baroeul, France

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

2. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Référence de publication: 2014128317/20.

(140145159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2014.
